

Accord NAO 2016 signé par Force Ouvrière le 15 mars 2016

Nouvelle grille de salaire en € au 1^{ER} MARS 2016 :

Coefficient	Grille LFO 2015	GRILLE LFO 2016	talon
190	1482,42	1500	10
200	1487,5	1510	13
210	1495,01	1530	15
230	1567,47	1590	15
250	1652,05	1675	16
280	1777,6	1800	17
310	1877,74	1900	18
350	2023,49	2055	19
400	2153,94	2190	

FO a été force de proposition pour rééquilibrer la grille de salaire avec équité.

FO a été force de proposition pour augmenter le salaire minimum du 1er niveau cadres (coef 400).

Revalorisation de primes demandées par FO dès la 1ere proposition et obtenues :

- *participation restaurant* : passage à 4,90 € au 01/04/2016
- *Primes d'astreintes* : revalorisations suivantes au 01/04/2016
 - *Dimanche et/ou jour férié (isolé)* ↪ hausse de 31,50€ à 35€
 - *Semaine complète (7 jours)* ↪ hausse de 90€ à 130€
 - *Semaine complète (7 jours) avec jour férié* ↪ hausse de 112,50 à € à 135€

Demande commune avec les autres syndicats sur la 1ere proposition et obtenue au 01/04/2016 :

- *prime de panier* : hausse de 4€ à 4,20 €

Proposition obtenue par les autres syndicats au 01/04/2016 :

- *prime de froid* : passage de 1€ à 1,20 €